

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DDCT 146 Subventions (275.500 euros), conventions et avenants à convention avec 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens - Troisième enveloppe 2017.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 8 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (16203) pour une action 'Médiateur-Animateur inter-partenarial' (2017_08742). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 2: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association AMUNANTI (182538) pour une action 'DU SPORT POUR TOUS AU QUARTIER LA CHAPELLE' (2017_08741).

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 6000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION BELLEVILLE CITOYENNE (19230) pour une action 'Formation intensive aux métiers du numérique' (2017_04735/ 3000€) et pour une action 'Création d'une agence web sociale et solidaire' (2017_08751/ 3000€). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 4 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION CULTURE 2 + (13485) pour une action 'Papohtèques' (2017_08743/ 2000€) et pour une action 'Accueil première scolarisation' (2017_08744/ 2000€). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 5: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (8382) pour une action 'Chantier d'insertion' (2017_08779). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 6: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE MÉDIATION INTERCULTURELLE (16446) pour une action 'Médiation Familiale' (2017_08753).

Article 7: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DES TUNISIENS EN FRANCE (13665) pour une action 'Atelier de socialisation par le linguistique pour l'autonomie' (2017_00859).

Article 8: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION D'ICI-D'AILLEURS (13405) pour une action 'Sorties culturelles et ateliers pour des familles éloignées des activités culturelles' (2017_03774). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 9: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION FLORIMONT (12706) pour une action 'Expérimentation d'un accompagnement en vue de la création d'emploi' (2017_08787). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 10 : Une subvention d'un montant global de 8500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10EME - (AIRES 10EME) (10829) pour ses actions :

- 'Jardinons dans la rue et le jardin du chalet' (2017_01763/ 1000€).
- 'Bien être et estime de soi au coeur du 10ème' (2017_01765/ 3000€).
- 'La rue comme espace de mobilisation des parents' (2017_01906/ 4500€).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 11: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION JEUNESSE EDUCATION (15565) pour une action 'Lutte contre le décrochage scolaire : médiation scolaire pour collégiens et lycéens mis à pied.' (2017_01531).

Article 12: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION LES PROFESSIONNELS DE LA MODE ET DU DESIGN DE LA GOUTTE D'OR (96281) pour une action 'Création d'un label et valorisation des productions de la Goutte d'Or' (2017_08809).

Article 13: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION POUR LE DIALOGUE ET L'ORIENTATION SCOLAIRE ADOS (10836) pour une action 'Accompagnement des familles, aide à la parentalité et animation familiale' (2017_08746). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 14: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'ASSOCIATION ROBERT DESNOS (9309) pour une action 'Action socialisante à composante langagière (dont alphabétisation)' (2017_08705).

Article 15: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association BADEGNA DE WASSOLON (184724) pour une action 'Promotion de la diversité et du vivre ensemble auprès du jeune public pendant l'été 2017' (2017_08761).

Article 16: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CAPOEIRA VIOLA - COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (300) pour une action 'HUMAINS tout simplement ! Une exposition pour l'éducation contre le racisme' (2017_06068). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 17: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CARREFOUR 14 (9966) pour une action 'Festival culturel' (2017_08707). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 18: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CHAUSSETTES ORPHELINES (11285) pour une action 'Quand créativité rime avec solidarité' (2017_08013).

Article 19: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE, FRANÇAIS DE CHINE (19009) pour une action 'Grandir, se soigner, trouver sa place dans notre République' (2017_08756). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 20: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CLICHÉS URBAINS (12649) pour une action 'Ateliers pédagogiques destinés aux enfants et adolescents de quartiers prioritaires' (2017_08763). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 21: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association CLUB REGIONAL D'ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'INSERTION ILE DE FRANCE (CREPI ILE DE FRANCE) (58801) pour une action 'Les Voies de l'Emploi' (2017_08789). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 22 : Une subvention d'un montant global de 9000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE RESONANCES (604) pour ses actions :

- 'Pôle pratique artistique : enfants/ados/jeunes/adultes' (2017_02245/ 3000€)
- 'Pôle Lecture-écriture' (2017_02246/ 3000€)
- 'Pôle Médiation culturelle' (2017_02252/ 3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 23: Une subvention d'un montant de 10 500 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BÂTISSEURS ILE DE FRANCE (180904) pour une action 'Atelier de quartier Python-Duvernois' (2017_04948).

Article 24: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CONCORDIA (19447) pour une action 'Explore ton nouveau monde !' (2017_08765).

Article 25: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) pour une action 'Être parents à Belleville' (2017_08759). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 26: Une subvention d'un montant global de 3550 euros est attribuée à l'association CULTURES SUR COUR (16027) pour une action 'Actions éducatives et artistiques en direction des adolescents' (2017_02313/ 2000€) et pour une action 'Le temps des femmes' (2017_02311 / 1550€). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 27: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association DAVOUT RELAIS (167781) pour une action 'Action globale en direction de la jeunesse en lien avec les familles et les partenaires' (2017_08775). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 28: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association DIAPASONS (181973) pour une action 'Corps et graphie, ateliers corps en mouvement et arts plastiques' (2017_08711).

Article 29: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association DIXLESIC AND CO (41841) pour une action 'Éclats de rire / Ateliers Youtubeurs' (2017_08712).

Article 30: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE DULALA (8045) pour une action 'Ouverture aux langues au Centre Soleil Blaise : projet de formation' (2017_08022). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 31: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (20562) pour une action 'Accompagner et soutenir les adolescents' (2017_08755). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 32: Une subvention d'un montant de 1250 euros est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (5782) pour une action 'Accompagnement à la scolarité Paris 11e: Ensemble, aidons-les à réussir' (2017_01190).

Article 33: Une subvention d'un montant global de 3500 euros est attribuée à l'association ESPACE D'ACCUEIL, D'ANIMATION INTERCULTURELLE ET SOCIAL DITE ESPACE UNIVERSEL (10265) pour une action 'Accompagnement socio-linguistique' (2017_08706/ 2000€) et pour une action 'Accompagnement social des familles et soutien à la parentalité' (2017_08884 / 1500€). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 34: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ESPOIRS 19 (18096) pour une action 'Tournoi de football "' (2017_08766).

Article 35: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ESPRIT D'EBENE (93422) pour une action 'Beauté plurielle et lutte contre la dépigmentation de la peau : organisation d'un forum' (2017_06013).

Article 36: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ETHNOLOGUES EN HERBE (12786) pour une action 'Dialogue de jeunes autour de leurs quartiers' (2017_08745).

Article 37: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS (15247) pour une action 'Ateliers participatifs fabrication de mobilier avec les jeunes de la Goutte d'Or' (2017_08747). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 38: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association FABRICATION MAISON (15446) pour une action 'Chantier graphique ouvert au public' (2017_08769).

Article 39: Une subvention d'un montant de 5700 euros est attribuée à l'association FRANCAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731) pour une action 'Accès aux soins et prévention santé' (2017_08788). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 40: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association GNERIQUE BATAAR (77642) pour une action "'POÉTISER LE PONT" - désamorcer les tensions et créer un espace commun sur le pont Riquet' (2017_08749).

Article 41: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association GENRE ET VILLE (180736) pour une action 'Programme Passages Suite.' (2017_08792).

Article 42: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association GROUPE D'ENTRAIDE RÉGIONAL POUR MIEUX APPRENDRE ENSEMBLE (12005) pour une action 'Ateliers de communication orale et écrite' (2017_08771).

Article 43: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association HALAYE (184696) pour une action 'Accompagnement à la dématérialisation des tâches administratives au grand public.' (2017_08750).

Article 44: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association IMPULSION CARRIERE EMPLOI (184726) pour une action 'professionnalisation des accompagnants à l'emploi' (2017_08776). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 45: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA COMÉDIE DES ANGES (86601) pour une action 'Quartiers en poésie' (2017_08777).

Article 46: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (158521) pour une action 'Les jeunes du 7^{ème} Art' (2017_08752).

Article 47: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DU SON DES RUES (18195) pour une action 'Des petites formes vidéo de 5 à 10mn, sur des thèmes concernant la vie dans les quartiers,' (2017_08754).

Article 48: Une subvention d'un montant global de 7000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS (49041) pour une action 'Lire en délire - Rendez vous du livre jeunesse dans le quartier de la fontaine au roi' (2017_04027/ 2500€) et pour une action 'Lire en délire - Semaine du livre solidaire dans le quartier de la fontaine au roi' (2017_08721/ 4500€).

Article 49: Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUÈRES (128781) pour une action 'Mobilisation des habitants et actions de convivialité' (2017_08778). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 50: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LA RESSOURCERIE CRÉATIVE (183590) pour une action 'Développer le lien social à travers des ateliers de sensibilisation au réemploi- troc don participat' (2017_08713). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 51: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LA TABLE OUVERTE (11025) pour une action 'Vivre sa ville et son quartier : la Boule Polonceau' (2017_08758).

Article 52: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LANGUES PLURIELLES (184286), au titre de l'intégration, pour une action 'Mod'Action Français de la mode et de la couture' (2017_08760). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 53: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LAPELCHA (90181) pour une action 'Le sport et l'éducation au quartier la Chapelle' (2017_08762).

Article 54: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) pour une action 'Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet, Rosa Parks et Nantes.' (2017_08772). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 55: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour une action 'Soutenir les parents dans l'éducatif et leur inscription dans la vie citoyenne' (2017_08714). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 56 : Une subvention d'un montant global de 4000 euros est attribuée à l'association LE PARIS DES FAUBOURGS (12405) pour ses actions :

- 'Parisiens des faubourgs citoyens : Acte 3 !' (2017_02565/ 2000€)
- 'A chaque femme, sa flamme !' (2017_08709/ 2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 57: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIÈ (8561) pour une action 'La famille dans tous ses états' (2017_08793). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 58: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE TARMAC - LA SCÈNE INTERNATIONALE FRANCOPHONE (182915) pour une action 'Formation des relais sociaux à l'accompagnement des publics du champ social' (2017_08781). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 59 : Une subvention d'un montant de 2900 euros est attribuée à l'association LES AMIS DE FARINEZ-VOUS (186869) pour une action 'Sécurisation des parcours professionnels : ateliers et mises en situation - appui au parcours vers l'emploi' (2017_08780).

Article 60 : Une subvention d'un montant global de 6000 euros est attribuée à l'association LES PETITS DÉBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE (19670) pour une action 'Être Humain Vivre Ensemble' (2017_08773/ 4000€) et pour une action 'Science tour numérique' (2017_08885/ 2000€). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 61: Une subvention d'un montant de 2900 euros est attribuée à l'association MOVE ON, JEUNESSE EN MOUVEMENT (183910) pour une action 'Encadrement socioprofessionnel' (2017_08717).

Article 62: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PLUS LOIN (13486) pour une action 'Bafa Citoyen "les portes du 20ème" ' (2017_05492). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 63: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) pour une action 'Tous ensemble à et pour Queneau : dynamisation de la vie associative pour les habitants' (2017_08922). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 64: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association REGAIN ILE DE FRANCE (13526) pour une action 'Favoriser l'insertion des jeunes déscolarisés par la lutte contre l'illettrisme.' (2017_08774).

Article 65: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIER DU 14E - ASSOCIATION FLORA TRISTAN (13085) pour une action 'Expérimentation : donner vie à la rue Prevost Paradol' (2017_08716). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 66: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIER SAINT BLAISE CHARONNE (19034) pour une action 'Animation fabrique Saint-Blaise' (2017_08715).

Article 67: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) pour une action 'Animation et médiation culturelle - Projet correspondances, "nos histoires d'ici et d'ailleurs" ' (2017_08782). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 68: Une subvention d'un montant de 2150 euros est attribuée à l'association RÉUSSIR MOI AUSSI (20218) pour une action 'Découvertes des métiers: ouvrir le champ des possibles' (2017_08794).

Article 69: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association SOLEIL BLAISE (11445) pour une action 'Soutenir les jeunes adultes en lien avec l'équipe pluridisciplinaire "Portes du 20ème" ' (2017_02709). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 70: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association SOUTENIR ORGANISER CRÉER DES RELAIS D'APPRENTISSAGE TOUS ENSEMBLE (14805) pour une action 'Accompagnement à la scolarité de primaires et de collégiens' (2017_04393).

Article 71: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association STRATA'J'M PARIS (33381) pour une action 'Le jeu vecteur de lien social dans le quartier Bas Belleville' (2017_08768). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 72: Une subvention d'un montant de 3850 euros est attribuée à l'association TOUS BENEVOLES (7381) pour une action 'Former et informer les acteurs de l'accompagnement à la scolarité' (2017_08764). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 73: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association TRAVERSES PARCOURS (10086) pour une action 'La Fabrik à projets : "Place aux projets des jeunes" ' (2017_08734).

Article 74: Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association UNRPA (21175) pour une action 'Séniors dans la cité' (2017_08881). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 75: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour une action 'Chapelle Comestible' (2017_08767).

Article 76: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association VUE D'ENSEMBLE (82761) pour une action 'Sport de proximité -Ateliers, participation et creation d'événements sportifs' (2017_08006).

Article 77: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ZARTS PROD (12665) pour une action 'Culture, Radio Live' (2017_08783).

Article 78: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association ZONE VIVE (182898) pour une action 'Cinéma de quartier des Portes du 20ème' (2017_08784).

Article 79: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association ZUP DE CO (3742) pour une action 'Réussite scolaire dans les quartier prioritaires "Porte de Montmartre" et "La Chapelle » ' (2017_08770). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 80 : Une subvention de 5000 euros est accordée à l'association Sportive Laumière (AS Laumière) pour une action intitulée «animation TEP Pierre Reverdy» (2017_07369).

Article 81 : Une subvention de 5000 euros est accordée à l'association ACASA Football club pour une action intitulée «Dynamisation et valorisation par le sport » (2017_08926).

Article 82 : Une subvention de 3200 euros est accordée à l'association CAMRES pour une action intitulée «Ateliers de création, d'expression et d'accès à la culture» (2017_0888).

Article 83 : Avenant à la convention du 1^{er} février 2017 avec l'association Crescendo pour l'action « Accorderie » :

L'avenant a pour objet d'autoriser le reversement de la part non utilisée de la subvention attribuée à l'association Crescendo pour le fonctionnement de l'Accorderie au titre de l'année 2017, soit 10 476 €, à l'association « Accorderie du Grand Belleville ».

En effet, il est entendu entre les deux parties que l'association « Accorderie du Grand Belleville » portera désormais seule les coûts de fonctionnement de la structure.

Dans la mesure où la somme reversée servira effectivement à financer le projet initial, la Ville de Paris autorise l'association Crescendo à reverser la somme restante à l'association Accorderie du Grand Belleville, ce qui permettra à cette dernière de continuer à développer son projet.

Article 84 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 275500 euros seront réparties comme suit :

- 272 500 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.e.s et des Territoires au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris
- 3000 euros, pour le projet de Langues Plurielles, sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.e.s et des Territoires au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15003

« Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des résidents non communautaires » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO